

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Evaluations-nationales-le-SE-Unsa-obtient-l-extension-de-la-compensation-de-6>



école & société

Évaluations nationales : le SE-Unsa obtient l'extension de la compensation de 6 heures pour les CM1

- Éducation - L'école -
Publication date: mardi 26 septembre 2023

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

En réponse à nos interventions, le ministère accorde une compensation de 6 heures sur les APC pour la saisie des réponses des élèves aux évaluations nationales de CP/CE1 et CM1 ([lire le courrier du ministre](#)).

Une compensation bienvenue...

La saisie des résultats des évaluations nationales est une surcharge de travail pour les enseignants. Le SE-Unsa a saisi le ministre pour lui demander une compensation horaire pour tous les enseignants concernés y compris les enseignants de CM1.

Grâce à cette intervention, le SE-Unsa a obtenu que 6 heures soient dégagées des activités pédagogiques complémentaires (APC). Elles permettront aux enseignants de disposer de temps pour la saisie des réponses des élèves aux évaluations.

... mais qui doit être effective pour tous

Si le SE-Unsa est satisfait de cette réponse officielle qui compense en partie la surcharge de travail liée à ces évaluations, deux points restent à améliorer.

D'une part, cette compensation du temps de saisie laisse de côté les collègues déchargés d'APC.

D'autre part, elle ne répond pas à la situation des enseignants de CP qui doivent faire passer ces évaluations à deux moments de l'année. Le SE-Unsa a donc une nouvelle fois demandé que leur compensation soit doublée.

Pour le SE-Unsa, tous les enseignants concernés doivent bénéficier d'une compensation adaptée.

Le SE-Unsa continue par ailleurs à œuvrer pour que les évaluations nationales deviennent de véritables outils au service des élèves en difficulté et des enseignants. Cela devra passer par exemple par la création d'un comité de suivi.